



COMMUNE DE MEYMAC

# ARRÊTÉ DU MAIRE

## N° 2023-197 6-1

### LE MAIRE

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,  
Vu, le Code de la Route, ses articles R 110-1 et R110-2,  
Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,  
Vu, la demande présentée par **Monsieur Jean-Luc MAURY, SAS ASSIMON TP, 2 impasse du Suquet Redon, 19800 CORREZE pour le compte d'INEO, chantier ENEDIS** en vue de la réfection définitive de voirie sur la commune de Meymac.  
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** A compter du **lundi 16 octobre 2023 jusqu'au vendredi 20 octobre**, sur la route de Lachaud (RD 36) et La Feuillade (RD 36), les restrictions suivantes seront imposées :

1. **Alternat de circulation (K11 feux)** en fonction de l'avancement du chantier.
2. **Stationnement et dépassement :** le stationnement et le dépassement seront interdits, au droit des lieux de travaux.
3. **Vitesse limitée :** au droit des travaux, la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 2 : Signalisation aux usagers :**

Le barrièrage de sécurité, ainsi que la déviation seront mis en place par l'entreprise SAS ASSIMON TP et ce pendant toute la durée des travaux, avec affichage de l'arrêté.

**ARTICLE 3 : voies et délais de recours**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4 :** Une copie du présent arrêté est adressée :

- à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Meymac,
- à Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur Jean-Luc MAURY, SAS ASSIMON TP, 2 impasse du Suquet Redon, 19800 CORREZE,
- à Monsieur le Directeur des routes, Hôtel du Département, 9 rue René et Emile Fage. 19005 TULLE Cédex,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac.



Fait en Mairie de Meymac,  
Le 13 octobre 2023.

  
LE MAIRE DE MEYMAC,  
Philippe BRUGERE